l'actualité
groupe UMP
SÉNAT
MARDI 15 JUILLET 2003 N°36

EXPERIMENTATION

Le projet de loi organique relatif à l'expérimentation par les collectivités locales sera examiné au sénat lundi 21 juillet 2003 et rapporté par **Gérard Longuet** (Meuse). Pour le rapporteur l'expérimentation constitue une méthode irremplaçable au service de la modernisation des politiques publiques. En effet, elle permet de tester une nouvelle mesure , à une petite échelle et pour une durée limitée, afin d'en mesurer les avantages et les inconvénients, d'en améliorer le dispositif avant de l'adopter, la généraliser, ou d'y renoncer si elle ne s'avère pas pertinente. Ainsi, conformément à l'engagement pris par le Président de la République, la loi constitutionnelle n° 2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République a inscrit le droit à l'expérimentation dans la Constitution. Le projet de loi organique a ainsi pour unique objet, de déterminer les conditions dans lesquelles les collectivités territoriales et leurs groupements pourront être habilités, sur leur demande, à déroger aux lois et règlements régissant l'exercice de leurs compétences. La commission des Lois, présidée par **René Garrec** (Calvados) se félicite de la consécration qui est ainsi donnée à la démarche expérimentale et, compte tenu des garanties prévues, propose d'adopter le projet de loi organique sans modification. Interviendra dans la discussion générale : **Patrice Gélard** (Seine-Maritime).

RÉFORME DES RETRAITES : PASSER DES PAROLES AUX ACTES

L'examen du projet de loi sur la réforme des retraites se poursuit au Sénat après son adoption en première lecture à l'Assemblée nationale. **Nicolas About** (Yvelines), président, a indiqué qu'il accompagnerait la réforme des retraites jusqu'à son terme avec la force qui convient, car il est grand temps de passer des paroles aux actes. Il a précisé que la commission présentait 78 amendements, qui apportent de nécessaires précisions et compléments, mais sans modifier l'économie générale du texte. **Dominique Leclerc** (Indre-et-Loire), rapporteur de la commission des Affaires sociales a rappelé que la réforme s'articule autour du triptyque : recettes nouvelles, allongement de la durée d'activité, maîtrise des prestations. Concernant plus particulièrement l'allongement de la durée d'activité, il a approuvé les dispositions qui visent à favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des seniors et permettre un meilleur choix dans la gestion des temps de vie, en limitant notamment le recours aux préretraites. Concernant la situation particulière des très longues carrières, il a précisé que le texte devait répondre à cette revendication en la ciblant sur les salariés qui ont commencé leur carrière dès l'âge de 14, 15 ou 16 ans, et qui justifient de plus de quarante annuités. **Adrien Gouteyron** (Haute-Loire), rapporteur pour avis, a souligné que ce texte garantit l'avenir des retraites des français et traite, enfin, d'un dossier longtemps différé et dont la solution s'imposait pourtant. **Henri de Raincourt** (Yonne) a déclaré que cette réforme réaffirme les valeurs auxquelles les français sont attachés : la solidarité, l'équité, la liberté. Pour le vice-président du groupe UMP, la réforme est équilibrée puisqu'elle propose un ensemble cohérent de mesures techniques et financières qui permettent de répondre aux enjeux que constituent le travail et la retraite, tout en assurant le financement de notre système par répartition de manière progressive. **Marcel Cléach** (Sarthe) s'est réjoui que le projet de loi comporte des dispositions favorables au regard de la parité et de l'égalité de chances entre les hommes et les femmes. Après avoir félicité le gouvernement pour son courage à engager une réforme devenue indispensable pour sauver notre système de retraite par répartition, **Alain Vasselle** (Oise) a abordé le projet sous l'angle des équilibres financiers. En effet, il estime que la réforme ne portera pleinement ses fruits que si elle s'accompagne d'un effort tenace pour rétablir les équilibres financiers, clarifier les flux, assurer la séparation financière des différentes branches. **Jean-Pierre Fourcade** (Hauts-de-Seine) a indiqué que le texte constitue la suite logique des réformes engagées par le gouvernement Balladur en 1993 et prépare nos concitoyens à l'échéance 2020. Il le fait de manière souple et progressive avec le souci de préserver à la fois le mécanisme de la répartition et un haut niveau de pension : c'est donc tout naturellement que ce texte joue sur la durée de cotisation et qu'il tente d'harmoniser les différents régimes du secteur privé, du secteur public et ceux des travailleurs indépendants. Pour **Joseph Ostermann** (Bas-Rhin) afin d'accroître le nombre de cotisants et d'allonger la durée de cotisation, des actions doivent être engagées en direction tant des jeunes que des plus de cinquante-cinq ans. S'agissant des plus de cinquante-cinq ans, il a indiqué que le projet proposait l'instauration d'un système de surcôte, le recentrage des préretraites, le report à soixante-cinq ans de la possibilité de mise à la retraite d'office ou encore l'aménagement des règles de retraite progressive. Enfin, concernant l'épargne-retraite, il a souligné que le texte témoigne du pragmatisme et du réalisme du gouvernement et que le Sénat ne peut qu'encourager le développement de tels dispositifs. Enfin, pour **Gérard Larcher** (Yvelines) le projet de loi est un texte de justice, de préservation sociale et de courage. En effet, la réforme présentée sauvegarde notre système de retraite par répartition et le régime proposé est également le plus performant des pays européens, tant pour les secteurs publics que privés a-t-il souligné. **Paul Girod** (Aisne) a a conclu en indiquant que l'opposition raisonne dans l'instant, la majorité sur le long terme, seule manière d'assurer la justice, de préserver la répartition tout en maintenant la compétitivité de notre économie.

ACTUALITE

CRIMINALITE

Hubert Haenel (Haut-Rhin) a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité.

VILLE

La commission des Affaires économiques a nommé **Pierre André** (Aisne) rapporteur sur le projet de loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. **Jean-Jacques Hyest** (Seine-et-Marne), **Eric Doligé** (Loiret) et **Nelly Olin** (Val-d'Oise) ont été désignés rapporteur pour avis, respectivement par la commission des Lois, par la commission des Finances et par la commission des Affaires sociales.

DIVORCE

S'appuyant notamment sur la proposition de loi de **Patrice Gélard** (Seine-Maritime), le projet de loi de réforme du divorce a été présenté, mercredi 9 juillet, en Conseil des ministres, par Dominique Perben, Christian Jacob et Nicole Ameline. Le texte entend « simplifier, pacifier, protéger » la procédure de divorce. En effet, La loi du 11 juillet 1975, qui avait substitué quatre formes de divorce à l'unique procédure pour faute, n'a pas entièrement porté ses fruits, estime le gouvernement. Ces procédures sont donc revisées pour devenir plus simples et ainsi moins conflictuelles.

DÉBAT SUR L'EDUCATION NATIONALE

Lors de l'audition de Luc Ferry et Xavier Darcos, qui ont ouvert le débat sur la politique éducative en France, qui doit durer un an et déboucher sur une nouvelle loi d'orientation pour l'éducation en 2004, **Jacques Valade** (Gironde), président , a fait part de sa préoccupation concernant la crise des vocations scientifiques dans notre pays. **Jacques Legendre** (Nord), chargé d'un rapport d'information sur l'enseignement des langues vivantes, s'est interrogé sur les orientations de la politique suivie par le ministère dans ce domaine. **Brigitte Luypaert** (Orne) a regretté que les critères de recrutement dans les Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) ne prennent pas suffisamment en compte la motivation des candidats. Elle a ensuite exprimé son sentiment que l'école ne parvenait plus à remplir son rôle d'ascenseur social. **Philippe Richert** (Bas-Rhin), rapporteur pour avis du budget de l'enseignement scolaire, a fait remarquer que la place des entreprises dans le système d'éducation devait faire l'objet d'une réflexion, afin que celles-ci soient, sur le modèle allemand, davantage impliquées dans les formations qu'elles ne le sont actuellement dans le cadre de l'alternance. **Jean-Claude Carle** (Haute-Savoie) a souhaité connaître le calendrier et les règles d'organisation du débat national. Enfin, **Louis Duvernois** (Français établis hors de France) a rappelé qu'il ne faudrait pas exclure du débat les établissements scolaires français situés à l'étranger, qui relèvent pédagogiquement du ministère de l'éducation nationale. A l'issue de l'intervention des ministres, **Jacques Valade** (Gironde), a rappelé le soutien unanime apporté par les sénateurs à l'engagement d'une profonde réflexion, devenue aujourd'hui indispensable, sur l'avenir de l'école.

MONDIALISATION

Serge Lepeltier (Cher) a rendu son rapport consacré à la mondialisation intitulé :"Réconcilier la France avec la mondialisation ". Rédigé sous l'égide du Club Dialogue et Initiative, le rapport contient 26 propositions. Les six premières mesures doivent permettre de dire la vérité sur la mondialisation. Le sénateur propose ainsi de faire un bilan de la mondialisation et de réconcilier les Français avec le marché. La deuxième série de propositions doit permettre de donner la priorité à la recherche, à l'industrie et à l'aménagement du territoire. Pour construire une réponse humaine, éducative et culturelle à la mondialisation, le rapporteur propose notamment d'ouvrir le débat sur une immigration choisie, de faire des langues une priorité nationale, de permettre à tous les étudiants de partir à l'étranger et de mieux accueillir les étudiants français et de mieux affirmer la culture et le patriotisme français. Les neuf dernières mesures proposées doivent permettre de promouvoir une gouvernance mondiale humaniste. Trois d'entre elles devraient faire l'objet d'une proposition de loi : création d'un observatoire de la mondialisation, délégations de parlementaires nationaux aux sommets du G8 et création d'un conseil national des ONG.

MUSÉES

La mission d'information sur la gestion des collections des musées, présidée par **Philippe Nachbar** (Meurthe-et-Moselle) et rapportée par **Philippe Richert** (Bas-Rhin), constate que les évolutions qu'ont connues les musées au cours des dernières années impliquent une gestion dynamique de leurs collections. Dans ce contexte, la question de l'organisation et du fonctionnement des réserves prend une importance croissante. Or, cette dimension n'a été perçue que tardivement et seuls les musées rénovés postérieurement à 1995 possèdent des espaces adaptés à ces nouvelles fonctions. Cette situation trouve son origine dans l'insuffisance des moyens en particulier humains dont disposent les musées pour fonctionner et dans les difficultés rencontrées par le ministère de la culture pour assurer la cohérence de la politique nationale des musées. La mission propose 22 mesures qui s'articulent autour de 3 priorités : 1) Assurer la sécurité et la modernisation des réserves, 2) Permettre une meilleure connaissance des collections des musées, 3) Doter les musées des moyens nécessaires à leur fonctionnement.